

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 24 – **REPRESENTES** : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

OBJET :	Décision Modificative n°2 – Budget Assainissement.
----------------	---

N° 2015 / 10 / 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif adopté,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Economie du 12 octobre 2015,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, suite à l'admission en non-valeur sollicitée par le comptable du Trésor Public, d'une part, et l'ajustement du crédit de dépenses prévu pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, suite au résultat de la consultation.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°2 portant sur les virements de crédits décrits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après
022	Dépenses imprévues	- 922,00	15 000,00	14 078,00
654	Pertes créances irrécouvrables	922,00	0,00	922,00
Dépenses	-	0,00	-	-

.../...

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Modification</i>	<i>Budget avant</i>	<i>Budget après</i>
020	Dépenses imprévues	- 20 000,00	40 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	20 000,00	40 000,00
Dépenses	-	0,00	-	-

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-22-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015

Conseil municipal du 29 Octobre 2015
Délibération n° 2015 / 10 / 22